

**INFORMATION AUX FAMILLES - RENTREE 2025**  
**PROGRAMME Education à la Vie Relationnelle et Affective : EVAR**

Mesdames, Messieurs les parents d'élèves,

Le [programme d'éducation à la vie affective et relationnelle, et à la sexualité](#), publié au Journal officiel du 5 février 2025, vise à développer des comportements responsables et respectueux, contribuant ainsi à la construction individuelle et sociale des futurs citoyens. Il allie l'acquisition de connaissances scientifiques et juridiques à la transmission de valeurs citoyennes et au développement de compétences psychosociales essentielles pour les élèves.

Ce programme a bénéficié d'une large consultation des professionnels de l'éducation, formateurs, personnels de santé et sociologues.

Basé sur des fondements scientifiques, il s'articule autour de trois axes fondamentaux :

- Se connaître, vivre et grandir avec son corps qui aborde la connaissance et du corps, de son évolution (puberté), de prendre soin de soi (alimentation, sommeil, hygiène...)
- Rencontrer les autres et construire avec eux des relations épanouissantes : les notions de coopération, de développement des compétences relationnelles, émotionnelles et communicationnelles seront abordées.
- Trouver sa place dans la société, y être libre et responsable fait notamment référence aux apprentissages en Education Morale et Civique autour des droits de l'enfant, de la lutte contre les stéréotypes, l'égalité filles-garçons...

Pour chaque axe, des objectifs d'apprentissage adaptés à chaque niveau ont été définis, assurant une progression cohérente et respectueuse du développement de l'enfant. A l'école, ses objectifs sont concentrés sur la connaissance et l'affirmation de soi et l'établissement de relations équilibrées et respectueuses avec les autres.

Dès la rentrée de septembre 2025, ce programme concernera tous les élèves et permettra la mise en œuvre effective des trois séances annuelles obligatoires chaque année, telles que prévues dans le code de l'éducation. [La circulaire du 4 février 2025](#) détaille les modalités de mise en œuvre dont l'organisation est laissée à l'initiative du professeur de la classe, selon les modalités collectivement construites en conseil des maîtres ou conseil de cycle.

Pour plus d'information, [vous trouverez sur le site du ministère l'ensemble des supports de communication et d'information déjà réalisés](#).

**Je vous invite à regarder les vidéos courtes (les 3 premières) d'une minute trente chacune vous informant des grandes lignes du contenu de ces programmes via le lien ci-dessous :**

<https://www.youtube.com/playlist?list=PLjcV9PGUll74i4sr1oxK1dYib2oqSKKhM>

Ces programmes visent à promouvoir une politique éducative essentielle, qui vise l'égalité, la lutte contre toutes les formes de discrimination et de violence, ainsi que la promotion du bien-être et de la santé des élèves.

Avec tout mon respect,

Laurence LABATUT  
Inspectrice de l'éducation nationale  
HG14 Portet-sur-Garonne

